

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 24 septembre 2018 - 20 heures 00

Le 24 septembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU, Me Nathalie BONNARD.

Etait absent : Mr Frédéric PRÊTRE qui a donné procuration à Mr Jean-Michel PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2018 : adopté par l'ensemble du conseil municipal. Cependant, F. DENIZOT fait une remarque concernant le remplacement du conseiller démissionnaire Marie José Marquez qui devait être remis à l'ordre du jour. Vu durant le conseil : pour les communes de moins de 1000 habitants, la démission d'un membre ne donne pas lieu à un remplacement (source AMF) à la différence des communes de plus de 1 000 habitants pour lesquelles l'article L270 du code électoral s'applique.

➤ SOCIETE SOSEMAT : APPROBATION DU CONTRAT DE FORTAGE ENTRE LA SOCIETE SOSEMAT ET LA SECTION DE COMMUNE DU HAMEAU DE JUSSY :

J. RATEAU et F. DENIZOT font remarquer que le contrat aurait dû être transmis à l'ensemble du conseil pour une lecture préalable car des interrogations persistent sur les modalités du contrat. Une photocopie sera transmise à l'ensemble des conseillers et une réunion préliminaire au prochain conseil sera réalisée pour statuer sur les modalités du contrat.

➤ SOCIETE DEROMEDI CARRIERES : APPROBATION DU CONTRAT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA SOCIETE DEROMEDI CARRIERES ET LA SECTION DE COMMUNE DU HAMEAU DE JUSSY : Idem que précédemment, une revue du document doit être réalisée.

➤ LE CCAS ET LA LOI NOTRe : POSSIBILITE DE DISSOLUTION, RÉINTÉGRATION DU BUDGET DANS CELUI DE LA COMMUNE. RECOMPOSITION D'UNE COMMISSION CCAS : le conseil veut conserver le CCAS à l'unanimité, par conséquent aucune dissolution n'aura lieu jusqu'aux prochaines élections municipales.

➤ ASSOCIATION DE CHASSE DES PROPRIETAIRES DE CIEZ : DEMANDE DE LOCATION DE LA CABANE DE CHASSE COMMUNALE POUR LES DIMANCHES ET JOURS FERIES : le conseil ne souhaite pas statuer sur cette demande. Cette décision est à prendre entre les présidents des 2 associations. Une lettre sera adressée au président de l'association pour lui en faire part.

➤ REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE POUR LE TRANSPORT DES PLATS DE LA CANTINE ENTRE PERROY ET CIEZ - délibération 2018/032

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote favorablement au remboursement du surcoût d'assurance généré par le transport des plats de la cantine entre Perroy et Ciez. Les sommes suivantes seront remboursées à Melle Anne-Claire SOUCHET qui assure le transport des plats : 255 euros pour l'année scolaire 2017/2018 et 242 euros pour l'année scolaire 2018/2019.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION D'UN ADMINISTRE POUR UN RACCORDEMENT D'EAU :

Une facture de 3500€ a été payée par des nouveaux arrivants pour le raccordement d'eau. Le conseil propose de donner une subvention pour la partie située sur le territoire communale (montant fixé au prorata de la longueur). Des conseillers se rendront sur place mardi 25/09/18.

➤ SUBVENTIONS - délibération 2018/033

ECOLE : M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la subvention accordée à l'école pour couvrir les dépenses liées aux cadeaux de Noël des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 900€ à l'école de Ciez pour l'année 2018.

POMPIERS : M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la subvention annuelle accordée aux pompiers de Ciez pour leurs vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 150€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Ciez au titre des vacances 2018.

MUSEE DE LA MACHINE AGRICOLE DE SAINT-LOUP : annulé

> INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MR PHILIPPE DEJARDIN - délibération 2018/034

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas verser l'indemnité sollicitée par Mr Philippe DEJARDIN pour l'exercice 2018.

> LOTISSEMENT : DENOMINATION ET ADRESSE - délibération 2018/035

Mr le Maire propose de confirmer le nom de « Lotissement La Coulerette » et d'utiliser cette dénomination en tant qu'adresse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le nom de « Lotissement La Coulerette »,
- décide d'utiliser cette dénomination en tant qu'adresse
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux organismes (IGN, La Poste, Impôts...).

> DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION - délibération 2018/036

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la commande de panneaux de signalisation aux hameaux de Vrillon, Champs Pruniers et Jussy d'un montant de 1 581,25€ HT soit 1 897,50€ TTC.

> INSTALLATION D'UNE STELE PAR LE SOUVENIR FRANÇAIS A L'EFFIGIE D'UN ANCIEN MAIRE MORT EN DEPORTATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : étant donné l'emplacement souhaité pour l'installation de cette stèle (à proximité du monument aux morts), les coûts éventuels engendrés pour la construction et l'entretien futur, le conseil refuse ce type de monument et privilégie l'installation d'une plaque commémorative (sur le monument aux morts déjà existant).

> CAFE LE RUISSEAU : AVANCEMENT DES TRAVAUX : l'avancement des travaux étant très laborieux, Johann TREUILLET propose de faire intervenir un artisan pour la réfection de la salle du café (plafond et murs), l'objectif étant que les travaux soient finalisés avant janvier 2019.

> SALLE DES FETES : AVANCEMENT DU PROJET : travaux sur la scène (environ 5000 euros), travaux sur la toiture (dépose de la toiture si amiante, environ 30000 euros), travaux des sanitaires (environ 2500 euros), travaux de la salle principale avec démolition des murs existants et augmentation de la superficie de 40 m² (environ 3000 euros), travaux de la cuisine avec agrandissement de la cuisine existante d'environ 60m² (environ 80000 euros) et équipement (environ 15-20000 euros). J. RATEAU propose que la commission des finances se réunisse pour statuer sur le budget général du projet. Une réunion sera donc programmée très prochainement.

> AMENAGEMENT DU BOURG : AVANCEMENT DU PROJET : l'architecte a annulé la réunion planifiée en septembre et l'a reporté en octobre.

> OPERATION DEFENSE INCENDIE : Le géomètre a envoyé un devis de 1603,80 euros et un prix unitaire de 23.4 euros / borne. Prix SAURET : 7056.80 euros pour la pose de pompe à proximité des citernes. Projet en attente du retour du géomètre.

AFFAIRES DIVERSES :

Achat de tablettes pour l'école de Ciez : un projet est en cours et sera passé en délibération lors d'un prochain conseil.

Une habitante demande si le conseil municipal peut financer la castration de chats.

J. RATEAU demande un emplacement pour stocker le matériel de théâtre (stocké actuellement sur la commune de Ménéstreau).

N. Bonnard demande l'autorisation pour opération sur les fruits et légumes (partenariat entre Intermarché et l'école de Ciez).

Une habitante demande l'amélioration du réseau téléphonique actuel sur la route de Cosne (nécessité d'une demande de la commune auprès d'Orange).

